Image not found or type unknown

Accident de moto c'est fait precuté

Par **pointeau isabelle**, le **16/05/2018** à **14:58**

bonjour , le conjoint de ma fille a eu accident jeudi dernier et rentre aujourd'hui de l 'hôpital il n'est pas responssable de l' accident c 'est une voiture qui la percuter (il dépassait une voiture quand quand une autre voiture a grillé le stop et la voiture que mon gendre dépassais celci a évité celle qui grillais le stop et la percuté a l'arrière . conclusion opérationl lundi radius cubitus cassé bras droit plus petite dessus main cassé pouce main gauche plus les deux pieds . les quatres membres sont plâtrer
c pour cela quel sont c droit .j'ai entendu parler de Prétium doloris (se sont des intéres que la personne touche par les assurances ?) en guise dédomagement et pourquoi elle nous dise rien

Par **Visiteur**, le **16/05/2018** à **15:26**

Bonjour,
C'est une question d'assurances
Y a-t-il eu constat de police ?

Par **Chaber**, le **16/05/2018** à **15:35**

bonjour

[citation] le conjoint de ma fille a eu accident jeudi dernier [/citation]cet accident étant très récent il faut quand même attendre un peu pour avoir les PV dressés par les forces de l'ordre que son assureur recevra directement par Transpv.

[citation] .j'ai entendu parler de Prétium doloris (se sont des intéres que la personne touche par les assurances ?) en guise dédomagement et pourquoi elle nous dise rien[/citation]Sans aucune responsabilité le conducteur sera indemnisé selon la Loi Badinter pour tous ses préjudices, dont fera partie le prétium doloris

Selon la dite loi il pourra obtenir une provision.

Il faut qu'il relise son contrat d'assurances pour vérifier s'il bénéficie d'une protection juridique qui lui permettrait de choisir un avocat de préférence spécialisé dans les accidents corporels.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés